



## Acheter un terrain à des indivisaires

Par **Thiza**, le **24/03/2016** à **23:31**

Bonjour,

Mon oncle est décédé il y a plusieurs années. Il possédait une parcelle en Martinique qui est donc aujourd'hui en indivision entre sa veuve et ses enfants, qui sont d'accord pour me vendre ce terrain.

Tous les indivisaires sont en métropole et ne peuvent pas se déplacer en Martinique.

Quelles sont les démarches à suivre pour pouvoir acheter ce terrain ?

Merci d'avance

Cordialement

Isabelle

Par **youris**, le **25/03/2016** à **00:47**

bonjour,

il faut que les indivisaires qui ne peuvent pas se déplacer donne mandat ou procuration à une personne sur place pour signer à la place de leurs mandants.

salutations